

DIAL 2655

COLOMBIE - Le conflit armé en Colombie s'enlise. Une issue humanitaire est-elle possible ?

Fernando Arellano Ortiz

mercredi 16 juillet 2003, mis en ligne par [Dial](#)

La Colombie connaît un conflit armé dont la durée et la cruauté sont telles qu'elles en font un cas à part en comparaison des nombreux conflits armés qu'a connu l'Amérique latine au cours des dernières décennies du XXème siècle. Comment espérer qu'un jour la paix puisse revenir ? Quelles voies suivre pour l'obtenir, alors que tout semble échouer ? Il est vrai que « tout » n'a pas été fait, mais quelle politique a aujourd'hui une chance sérieuse de réussir ? La manière forte actuellement utilisée par le pouvoir en place ne donne pas plus de résultats positifs que ne l'ont fait les perspectives de dialogue ouvertes par le pouvoir antérieur. Il est grand temps, faute d'atteindre la paix, d'obtenir au moins un accord humanitaire entre les parties en conflit et donc de s'interroger sur l'application du droit humanitaire international. C'est ce qu'évalue l'article de Fernando Arellano Ortiz, paru le 24 juin 2003 dans [ALAI-AMLATINA](#).

Le gouvernement d'Uribe Vélez consolide sa stratégie de la terre brûlée et écarte pour l'instant l'hypothèse d'une issue politique à l'interminable conflit armé. Il a en effet obtenu du Congrès de la République l'approbation d'une loi antiterroriste draconienne qui permet, entre autres choses, d'intercepter des appels téléphoniques et de perquisitionner à domicile sans autorisation judiciaire.

Les conditions sont réunies pour que l'escalade de la violence se poursuive étant donné qu'il existe en Colombie un climat de crispation entre le camp de ceux qui sont favorables au gouvernement et convaincus que l'issue du conflit ne peut être que militaire parce qu'aucun élément objectif ni subjectif ne peut faire évoluer la situation, et le camp de ceux qui privilégient une sortie politique, convaincus, au contraire, que la cause de cet affrontement est de nature politique.

Pour cette raison, et compte tenu du contexte de la crise colombienne, les observateurs et les spécialistes de la question considèrent que l'analyse doit désormais se centrer sur le dépassement du dilemme suivant : accord humanitaire avec la guérilla ou récupération des centaines d'otages par la voie militaire, avec les risques que cela comporte.

C'est un dilemme évidemment très difficile à résoudre parce que, comme l'a très clairement dit le président de la Cour constitutionnelle, Luis Eduardo Montealegre, l'accord humanitaire, qui ne constitue en aucune façon l'amorce d'un processus de paix, « est une décision politique pour laquelle il n'y a pas de cadre juridique ».

Il est tout à fait vrai que, comme l'a rappelé à maintes reprises l'ex-président Alfonso López Michelsen [1], il existe en Colombie tous les instruments internationaux nécessaires pour faciliter un échange humanitaire entre les guérilleros emprisonnés et les personnes retenues par la guérilla, étant donné que ces instruments, notamment les Protocoles I et II de Genève, sont intégrés par voie législative à l'arsenal juridique du pays. Il n'empêche que, au bout du compte, la décision est de nature politique parce que ce

qui est en jeu, ce sont la prépondérance et le pouvoir des deux parties en conflit, le gouvernement et les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie).

Toutefois, pour le gouvernement d'Uribe, le simple fait d'accepter un accord humanitaire avec les FARC équivaldrait à les reconnaître politiquement car, en cas d'accord, l'État devrait donner à ce groupe insurgé certaines garanties pour qu'il libère les otages en son pouvoir.

L'application du droit humanitaire international

Le président Álvaro Uribe n'a pas manqué d'indiquer qu'il ne peut s'engager dans un accord humanitaire aux termes duquel les guérilleros, une fois sortis de prison, retourneraient dans le maquis pour continuer leur action. Il a posé la condition qu'un pays ami leur octroie le droit d'asile pour prévenir un tel risque.

De son côté, le secrétariat des FARC exige, pour qu'un accord humanitaire puisse être signé, que les militaires quittent le sud du pays, ce que le gouvernement ne peut accepter depuis l'échec subi dans la zone tampon [2] du Caguán sous l'administration Pastrana.

Pourtant, l'ex-président López Michelsen a expliqué que la conclusion d'un accord humanitaire demande un abandon des positions rigides et la simple application du droit international humanitaire, dont le principe ou le fondement obéit à la volonté d'atténuer dans une certaine mesure les rigueurs de la guerre.

López a ainsi résumé : « Aucune des deux parties ne peut aspirer, dans le cadre de l'accord, à imposer à son adversaire des conditions avilissantes ou humiliantes qu'elle n'est pas disposée à accepter pour elle-même. C'est ce qui se passe, par exemple, lorsqu'on oblige les rebelles libérés à ne pas regagner leurs rangs, l'État se réservant le droit de réintégrer dans la force publique les soldats et les policiers retenus en otages. Une proposition de ce type provoquera immédiatement une réaction de rejet. Or, quand on examine la portée du droit international humanitaire, on s'aperçoit qu'il ne peut servir à déclarer les uns vainqueurs et les autres vaincus, mais qu'il se réduit à atténuer les effets du conflit armé sur des tiers non combattants, et on finit par admettre ce qui, à première vue, était contraire à nos idées. »

Le grand problème est que, comme l'a déclaré l'ex-ministre des affaires étrangères et membre de la Commission nationale de conciliation, Augusto Ramírez Ocampo, « la guerre va durer encore longtemps, de sorte que, à tout le moins, il faudrait établir quelques règles minimales, raison pour laquelle il est important de trouver une issue pour aboutir à un accord humanitaire ».

A ceux qui affirment, comme l'a fait récemment le vice-président Francisco Santos Calderón, que les accords humanitaires n'ont jamais permis de mettre fin à un conflit armé, il faudrait rappeler que ces accords conclus entre des adversaires n'ont pas pour objet de mettre un terme à leur différend, mais à en atténuer les conséquences pour la population civile, et même pour leurs propres combattants tombés aux mains de leur opposant.

Un conflit qui s'enlise

Ainsi que l'a signalé Ramírez Ocampo, le conflit armé qui sévit dans ce pays est en train de s'enliser, et comme il est parvenu, selon lui, « à un point de non-retour », il est prioritaire d'obtenir par tous les moyens la libération des otages au pouvoir des FARC.

Enfin, les groupes insurgés vont chercher à durcir leur opposition à la politique de « sécurité démocratique » du gouvernement Uribe Vélez, ce qui signifie que le pays peut s'attendre à encore plus d'horreurs et à une nouvelle escalade du conflit. Face à un tel tableau de désolation, il faut voir, comme l'a répété le sociologue Alfredo Molano, que, par nature, la subversion ne respecte pas le droit international humanitaire du fait qu'elle ne peut pas épargner à la population les effets du conflit armé.

« C'est justement la population, explique Molano, qui est l'objet du différend, bien avant que ne le soient ses territoires ou ses richesses. Dans un conflit non classique, la population civile constitue une ressource militaire logistique et politique. »

Dans une telle situation, ceux qui militent pour une issue humanitaire et la libération des otages sont

conscients du fait que le gouvernement et les FARC devront négocier et faire quelques concessions. C'est une éventualité qui, dans l'immédiat, paraît bien lointaine, mais que l'on ne peut écarter, étant donné que la pression internationale, ajoutée à celle des proches des otages et de dirigeants politiques comme les ex-présidents libéraux, peut donner un résultat tant la situation des droits de l'homme en Colombie est alarmante.

En fait, le conflit armé en Colombie ne peut se comparer à aucun autre. Selon Ramírez Ocampo, chargé de la Commission de l'ONU en El Salvador, commission qui a joué un rôle de médiation entre les parties, le conflit survenu dans ce pays d'Amérique centrale, qui a duré 12 ans et fait de nombreuses victimes, « n'a jamais atteint l'ampleur ni la barbarie de celui que nous connaissons. Le massacre le plus important, celui de Mozote, qui a constitué un acte de barbarie très grave en El Salvador, a tué moins de 20 personnes, et le nombre d'otages était minime par rapport à ce qui se passe en Colombie. »

« La situation s'est tellement dégradée en Colombie qu'elle est arrivée à un point de non-retour. La violence est si barbare que nous sommes condamnés à avoir une grande capacité d'oubli pour pouvoir survivre. Ici, les tragédies se succèdent et tombent dans l'oubli l'une après l'autre. La violence en Colombie ne peut se comparer à aucune autre, pas même avec les actes d'Attila et de ses émules. »

Pour un débat plus approfondi

Malheureusement, en Colombie, l'analyse du conflit armé et de ses conséquences est extrêmement superficielle et reste très influencée par les médias comme par l'état d'esprit de l'opinion publique, en fonction de l'évolution des événements.

Cette observation est corroborée par les faits : on a cru que, comme le « courant passait » entre Andrés Pastrana et « Tirofijo » [3] la paix était à portée de main, et le pays a joué la carte électorale du candidat conservateur de l'époque. Quatre ans plus tard, après l'effondrement de la politique de paix, les choix se sont portés sur le candidat qui promettait un régime dur et une issue militaire au problème de la subversion. Résultat, la Colombie se trouve engagée dans une « guerre totale », menée selon une stratégie qui n'est pas nouvelle mais qui date de plus de 30 ans, et qui n'a fait qu'aggraver le conflit au lieu de l'atténuer. C'est du moins ce que démontre l'histoire récente.

C'est pourquoi tout peut arriver. Il est possible que le pays se lasse de cette barbarie quotidienne et que, sous la pression, ce gouvernement « à la main dure et au cœur grand » finisse non seulement par conclure un accord humanitaire mais par entamer un processus de paix avec les FARC et l'ELN (Armée de libération nationale).

Par ailleurs, la population de ce pays étant, comme on l'a dit, profondément émotive, on peut imaginer un scénario totalement différent. Non seulement cela s'est passé avec Pastrana et Uribe Vélez, mais l'histoire des 20 dernières années est aussi l'illustration de tels changements cyclothymiques : à l'époque de Pablo Escobar, le gouvernement de Barco a non seulement déclaré la guerre au narcoterrorisme mais également mis sur pied un mécanisme juridiquement douteux comme l'extradition par voie administrative. Celle-ci était en effet juridiquement douteuse du fait de l'inapplicabilité de la loi concernant le traité passé avec les Etats-Unis sur cette question. L'opinion publique a d'abord largement soutenu cette mesure, avant de se retourner en moins de trois ans face aux rigueurs de l'offensive des narcotrafiquants, et la Constituante de 91 a décidé d'approuver le principe de la non-extradition de nationaux pour faciliter la « reddition » d'Escobar.

Il en a été de même avec le M-19, qui fut, en 1986, au centre du massacre du Palais de justice [4].

Cinq ans après cet horrible événement, les principaux dirigeants de ce mouvement sont devenus la première force de la Constituante et son chef politique, Antonio Navarro, a été élu coprésident de cette assemblée.

Par conséquent, une seule chose est sûre : en Colombie, un débat plus approfondi s'impose sur les fondements et la signification des valeurs auxquelles croit l'opinion publique.

Lyon - Amérique Latine 1973-2003

Pour ne pas oublier... l'Espace Culturel Latino-Américain de Lyon organise, en collaboration avec différentes associations lyonnaises, une manifestation de commémoration des événements qui ont ébranlé l'Amérique Latine et entraîné l'exil de milliers de personnes.

Mémoires d'exil, du 5 au 18 septembre 2003

Il y a 30 ans, le 11 septembre 1973, une dictature militaire prenait le pouvoir au Chili. Ce triste événement a été précédé, la même année, par un putsch militaire en Uruguay. Quatre ans plus tard, l'Argentine vivait à son tour le même sort. Au Brésil, au Paraguay... au cours des années 1970-1990, c'est toute une région d'Amérique latine qui est soumise à la fureur militaire.

Ces régimes ont poussé sur les routes de l'exil des centaines de milliers d'hommes et de femmes, laissant derrière eux toute une vie... Ils ont trouvé refuge en Europe, et à Lyon notamment. Pour se souvenir, Mémoires d'exil vous invite à commémorer l'arrivée des exilés latino-américains dans la région lyonnaise.

Au-delà d'une simple commémoration, il s'agit lors de cette manifestation, de restituer les faits, les transmettre aux générations suivantes et rétablir la vérité en évoquant la question, toujours d'actualité, de la mémoire et de l'impunité en Amérique latine.

Nous souhaitons, au cours de cette manifestation, entretenir un dialogue entre Lyonnais, Rhônalpins et Latino-américains, dans des lieux hautement symboliques (le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation ou le Centre Pierre Valdo) mais aussi dans des lieux plus récents qui, par leur engagement, perpétuent le devoir de mémoire.

Mémoires d'exil sera donc un moment de partage et d'amitié, de dialogue basé sur l'histoire, la culture, l'art et sur des témoignages. Une analyse sur les nouvelles formes politiques, juridiques et culturelles en Amérique latine après les dictatures, aura lieu ainsi que des projections de films, des expositions, des rencontres et le spectacle Resistencia d'Annick Charlot.

- **[Dial](#) - Diffusion d'information sur l'Amérique latine - D 2655.**

- Traduction Dial.

- Source (espagnol) : [ALAI-AMLATINA](#), 24 juin 2003.

En cas de reproduction, mentionner la source française ([Dial](#)) et l'adresse internet de l'article.

Notes

[1] Président de Colombie de 1974 à 1978.

[2] Démilitarisée.

[3] Nom donné à Manuel Marulanda, qui fut leader des FARC.

[4] Le 6 novembre 1985, les guérilleros du M-19 ont occupé le palais de justice à Bogotá ; le gouvernement donna l'assaut du bâtiment le jour suivant. Bilan : 106 personnes mortes dans la bataille, y compris 11 juges de la Cour suprême et tous les rebelles.